

Le 16 février 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 16 février 2021 à 15h30, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Robert Kennedy – district #2  
Vicky Cloutier – district #3  
Patrick Beauchamp – district #4  
Barbara Legault – district #5  
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Gestion de personnel/responsable des loisirs/engagement
- 3.- Modification de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes entre la Ville de Saint-Eustache et les villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes/ autorisation de signature
- 4.- Période de questions
- 5.- Levée de la séance

21-02-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-030

GESTION DE PERSONNEL/RESPONSABLE DES LOISIRS/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENGAGER Madame Janie Rivest, à titre de « Responsable des loisirs » pour la Municipalité de Pointe-Calumet, effectif le 19 février 2021;

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat d'emploi à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRAIDE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES ENTRE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE ET LES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES/AUTORISATION DE SIGNATURE

21-02-031

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la modification à l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes entre la Ville de Saint-Eustache et les villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes.

La Municipalité de Pointe-Calumet opte pour l'option « A » qui consiste à alimenter elle-même le logiciel BeeON incendie. Cette option est valide pour la durée de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 15h36, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale